



Protection civile

District Nyon

Prangins, le 31 mai 2021

Extrait partiel des décisions

Centre d'Engagement de Prangins, route de l'Etraz à Prangins

Séance du 26 août 2020 à 20h00

Dans sa séance ordinaire du 26 août 2020, l'assemblée des délégués, représentée par 44 communes exprimant 107 voix, a approuvé :

Préavis 2-2020 « Révision des statuts de l'Organisation régionale de la Protection Civile du District de Nyon »

Au terme de la procédure d'approbation auprès des 47 communes du District de Nyon, le Conseil d'Etat a approuvé les statuts révisés le 26 mai 2021.

Bureau du Conseil intercommunal

La Présidente

Christine Girod

La Secrétaire

Nathalie Haab

¹ Décision soumise à référendum dès sa parution dans la FAO du vendredi 4 juin 2021

¹La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 113, alinéa 3.

